

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du Vendredi 29 juin 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2018, s'est réuni le vendredi 29 juin 2018 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mr Bizeray Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M.Bizeray, M.Becht, Mme Porteboeuf, M.Gallot, M.Foucher, Mme Prenveille M, M.Morin, M.Rousière, M. Loiseau,

Absent excusé : M.Prenveille Thomas qui donne pouvoir à Mme Prenveille Maryvonne

Absents : M. Bouillon, M.Cahoreau, Mme Echivard

Secrétaire de séance : Mme Prenveille Maryvonne

Ordre du jour :

- 1- Acquisition de matériel informatique (Extension de capacité du Serveur) –
- 2- Acquisition d'une débroussailleuse-
- 3- Travaux 2018 sur la voirie communale –Choix des entreprises-
- 4- Travaux sur voirie communale mitoyenne avec St Ouen en Belin-
- 5- Participation financière de la commune pour extension du réseau électrique
- 6- Décisions modificatives au BP Commune 2018
- 7- Projet d'acquisition du commerce local
- 8- Questions diverses

1- Acquisition de matériel informatique (Extension de capacité du Serveur) -

M le Maire informe le conseil municipal que notre serveur dont l'acquisition date de 2013 n'a plus la capacité de stockage suffisante pour un bon fonctionnement. A notre demande M.Merceron de la Société ASTIWEB qui assure le suivi de notre matériel informatique nous a fait une proposition financière pour l'acquisition de 2 disques durs (2 disques durs nécessaires car installés en miroir actuellement sur le serveur) ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de la Société ASTIWEB pour l'acquisition de deux disques durs pour un montant TTC de 720€.

Cette somme sera inscrite à l'article 2183 matériel de bureau et informatique du BP COMMUNE 2018 ;

2- Acquisition d'une débroussailleuse

M Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a beaucoup de débroussaillage à effectuer sur la commune qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse. Plusieurs devis sont présentés aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de Jardins loisirs pour l'acquisition de d'une débroussailleuse à dos pour un montant TTC de 789€.

Cette somme sera inscrite à l'article 2188 autres immobilisation du BP COMMUNE 2018 ;

3- Travaux voirie 2018- Route du lavoir-rue de l'école et pont de la thermelière

M le Maire informe le conseil municipal des travaux envisagés sur la voirie communale en 2018.

6 entreprises ont été consultées par courrier du 02 mai 2018 (HRC, COLAS, Luc Durand, Chapron, Pigeon TP, Lochard Beaucé) avec un dépôt des offres pour au plus tard le 25 mai. Seule l'entreprise CHAPRON n'a pas fait d'offres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions financières suivantes :

→ Pour les travaux route du lavoir : à l'unanimité

Le devis de l'entreprise LOCHARD- BEAUCÉ pour un montant de

Année n : 11 040.00€ TTC Année n+1 : 11 598.00€ TTC

→ Pour la rue de l'école : votants : 10 (dont 1 pouvoir) oui : 8 non : 0 abstentions : 2

Le devis de l'entreprise LOCHARD- BEAUCÉ pour un montant de 19 446.00€ TTC

→ Pour le pont de la thermelière : à l'unanimité

Le devis de l'entreprise LOCHARD- BEAUCÉ pour un montant de 966.00€ TTC

Ces dépenses seront mandatées à l'article 615231 du BP Commune 2018

4-Travaux sur voirie communale mitoyenne avec St Ouen en Belin-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de refaire une partie de la VC 7 sur la partie mitoyenne avec St Ouen en Belin (longueur 390ml).

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise LOCHARD-BEAUCÉ pour des travaux de reprofilage et de dérasement d'accotement sur la VC 7 partie St Biez pour un montant TTC de 4 062.00€ TTC.

Cette dépense sera mandatée à l'article 615231 du BP Commune 2018

5- Participation financière de la commune pour extension du réseau électrique-

Participation financière pour une extension du réseau public de distribution électrique

M le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été accordé sur un des terrains au Moulin du Bois pour lequel une extension du réseau électrique s'avère nécessaire. La commune a obligation de prendre en charge une partie de ces travaux (soit 4 576.96€)

M le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la délibération concernant les délégations consenties au Maire (du 28 mars 2014) et afin de ne pas ralentir les travaux de construction il a signé le devis EDF pour contribution part de la commune.

Cette somme sera inscrite à l'article 21534 Installations, matériel et outillage techniques Réseaux d'électrification du BP Commune 2018

6- Décisions modificatives au BP Commune 2018

→ DM Investissement dépenses :

Art 2041512 Subvention d'équipement versée-groupement de collectivités-bâtiments et installation	
Fonds de concours Com Com Travaux pluviales	+ 10 814.00€
Art 21534 Installations, matériel et outillage techniques Réseaux d'électrification :	+ 4 600.00€
Art 2183 matériel de bureau et informatique	+ 720.00€
Art 2188 autres immobilisation	+ 800.00€
Art 2318 autres immobilisations corporelles en cours :	- 16 934.00€

→ DM Fonctionnement dépenses :

Art 022 dépenses imprévues	- 20 000.00€
Art 615231 Entretien de voirie	+ 20 000.00€

→ DM Vente de l'Orangerie : inscription au BP 2018

• → Investissement dépenses :

Art 2318 autres immobilisations corporelles en cours	+ 75 000.00€
--	--------------

• → Investissement recettes :

Art 024 Produit de cession	+ 75 000.00€
----------------------------	--------------

7-Projet d'acquisition du commerce local

M le Maire informe le conseil municipal que M et Mme Capron l'ont à nouveau interrogé sur l'acquisition du commerce par la Commune.

Les services de la Préfecture contactés par téléphone nous ont informés de l'attribution d'une DETR (pour le projet d'acquisition + travaux de réfection extérieurs (façade +Toiture) dépense estimée à 138 000€) d'un montant de 79 600€.

Cette dotation devrait nous être confirmée par écrit vers mi-juillet, après passage dans une dernière commission d'attribution (qui a eu lieu mardi 26/06) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir les bâtiments de l'ancien commerce propriétés de M. et Mme Capron (sous réserve de l'arrêté de confirmation du montant de la DETR accordée)
Votants : 10 (dont 1 pouvoir) Pour : 9 Contre : 1 Abstentions : 0

8- Questions diverses

→M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil communautaire a pris certaines délibérations (le 19/06/2018) concernant les admissions en non-valeur (des budgets assainissement en régie des Communes). Il en résulte que les communes ne doivent pas déduire le montant des restes à recouvrer du transfert des résultats de leur BP Assainissement à la Communauté de Communes comme en a délibéré le conseil municipal de St Biez dans sa dernière réunion de conseil. Une délibération de principe a été votée dans le sens que la communauté de communes s'engage à rembourser les communes par fonds de concours ou tout autre moyen possibles les admissions en non-valeur que le trésorier pourrait leur demander de faire.

Le conseil communautaire a donc voté pour St Biez une reprise d'excédent d'investissement de 35 209.21€ alors que la commune a décidé de déduire de ces 35 000€ la somme de 7 900€ de restes à recouvrer. M le Maire informe que ce point sera revu ultérieurement.

→M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil communautaire dans sa délibération du 19/06/2018 a décidé de solliciter des fonds de concours communaux pour aider la Communauté de Communes à financer les travaux sur les réseaux d'eau pluviale (transféré à la Com Com au 1^{er} janvier 2018); Pour St Biez en Belin pour un montant de travaux de 21 627.41€ TH (travaux tranche 3 aménagement de bourg) le fonds de concours sollicité est de 50% du hors taxe soit 10 814€ HT; Cette somme est inscrite au BP Commune 2018 (Décision modificative ci-dessus en ordre du jour 6).

→M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil communautaire dans sa délibération du 19/06/2018 a renouvelé à l'unanimité le partage du FPIC dans le cadre d'une répartition libre pour 2018. Cette délibération ayant été prise à l'unanimité les communes ne seront pas sollicitées et le montant du FPIC 2018 pour St Biez en Belin est celui prévu au BP Commune 2018 lors de son vote soit 13 764€

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h

La secrétaire de séance
PRENVEILLE Maryvonne

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du Vendredi 29 juin 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2018, s'est réuni le vendredi 29 juin 2018 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mr Bizeray Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M.Bizeray, M.Becht, Mme Porteboeuf, M.Gallot, M.Foucher, Mme Prenveille M, M.Morin, M.Rousière, M. Loiseau,

Absent excusé : M.Prenveille Thomas qui donne pouvoir à Mme Prenveille Maryvonne

Absents : M. Bouillon, M.Cahoreau, Mme Echivard

Secrétaire de séance : Mme Prenveille Maryvonne

Ordre du jour :

- 1- Acquisition de matériel informatique (Extension de capacité du Serveur) –
- 2- Acquisition d'une débroussailleuse-
- 3- Travaux 2018 sur la voirie communale –Choix des entreprises-
- 4- Travaux sur voirie communale mitoyenne avec St Ouen en Belin-
- 5- Participation financière de la commune pour extension du réseau électrique
- 6- Décisions modificatives au BP Commune 2018
- 7- Projet d'acquisition du commerce local
- 8- Questions diverses

1- Acquisition de matériel informatique (Extension de capacité du Serveur) -

M le Maire informe le conseil municipal que notre serveur dont l'acquisition date de 2013 n'a plus la capacité de stockage suffisante pour un bon fonctionnement. A notre demande M.Merceron de la Société ASTIWEB qui assure le suivi de notre matériel informatique nous a fait une proposition financière pour l'acquisition de 2 disques durs (2 disques durs nécessaires car installés en miroir actuellement sur le serveur) ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de la Société ASTIWEB pour l'acquisition de deux disques durs pour un montant TTC de 720€.

Cette somme sera inscrite à l'article 2183 matériel de bureau et informatique du BP COMMUNE 2018 ;

2- Acquisition d'une débroussailleuse

M Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a beaucoup de débroussaillage à effectuer sur la commune qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse. Plusieurs devis sont présentés aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de Jardins loisirs pour l'acquisition de d'une débroussailleuse à dos pour un montant TTC de 789€.

Cette somme sera inscrite à l'article 2188 autres immobilisation du BP COMMUNE 2018 ;

3- Travaux voirie 2018- Route du lavoir-rue de l'école et pont de la thermelière

M le Maire informe le conseil municipal des travaux envisagés sur la voirie communale en 2018.

6 entreprises ont été consultées par courrier du 02 mai 2018 (HRC, COLAS, Luc Durand, Chapron, Pigeon TP, Lochard Beaucé) avec un dépôt des offres pour au plus tard le 25 mai. Seule l'entreprise CHAPRON n'a pas fait d'offres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions financières suivantes :

→ Pour les travaux route du lavoir : à l'unanimité

Le devis de l'entreprise LOCHARD- BEAUCÉ pour un montant de

Année n : 11 040.00€ TTC Année n+1 : 11 598.00€ TTC

→ Pour la rue de l'école : votants : 10 (dont 1 pouvoir) oui : 8 non : 0 abstentions : 2

Le devis de l'entreprise LOCHARD- BEAUCÉ pour un montant de 19 446.00€ TTC

→ Pour le pont de la thermelière : à l'unanimité

Le devis de l'entreprise LOCHARD- BEAUCÉ pour un montant de 966.00€ TTC

Ces dépenses seront mandatées à l'article 615231 du BP Commune 2018

4-Travaux sur voirie communale mitoyenne avec St Ouen en Belin-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de refaire une partie de la VC 7 sur la partie mitoyenne avec St Ouen en Belin (longueur 390ml).

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise LOCHARD-BEAUCÉ pour des travaux de reprofilage et de dérasement d'accotement sur la VC 7 partie St Biez pour un montant TTC de 4 062.00€ TTC.

Cette dépense sera mandatée à l'article 615231 du BP Commune 2018

5- Participation financière de la commune pour extension du réseau électrique-

Participation financière pour une extension du réseau public de distribution électrique

M le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été accordé sur un des terrains au Moulin du Bois pour lequel une extension du réseau électrique s'avère nécessaire. La commune a obligation de prendre en charge une partie de ces travaux (soit 4 576.96€)

M le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la délibération concernant les délégations consenties au Maire (du 28 mars 2014) et afin de ne pas ralentir les travaux de construction il a signé le devis EDF pour contribution part de la commune.

Cette somme sera inscrite à l'article 21534 Installations, matériel et outillage techniques Réseaux d'électrification du BP Commune 2018

6- Décisions modificatives au BP Commune 2018

→ DM Investissement dépenses :

Art 2041512 Subvention d'équipement versée-groupement de collectivités-bâtiments et installation	
Fonds de concours Com Com Travaux pluviales	+ 10 814.00€
Art 21534 Installations, matériel et outillage techniques Réseaux d'électrification :	+ 4 600.00€
Art 2183 matériel de bureau et informatique	+ 720.00€
Art 2188 autres immobilisation	+ 800.00€
Art 2318 autres immobilisations corporelles en cours :	- 16 934.00€

→ DM Fonctionnement dépenses :

Art 022 dépenses imprévues	- 20 000.00€
Art 615231 Entretien de voirie	+ 20 000.00€

→ DM Vente de l'Orangerie : inscription au BP 2018

- → Investissement dépenses :

Art 2318 autres immobilisations corporelles en cours	+ 75 000.00€
--	--------------

- → Investissement recettes :

Art 024 Produit de cession	+ 75 000.00€
----------------------------	--------------

7-Projet d'acquisition du commerce local

M le Maire informe le conseil municipal que M et Mme Capron l'ont à nouveau interrogé sur l'acquisition du commerce par la Commune.

Les services de la Préfecture contactés par téléphone nous ont informés de l'attribution d'une DETR (pour le projet d'acquisition + travaux de réfection extérieurs (façade +Toiture) dépense estimée à 138 000€) d'un montant de 79 600€.

Cette dotation devrait nous être confirmée par écrit vers mi-juillet, après passage dans une dernière commission d'attribution (qui a eu lieu mardi 26/06) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir les bâtiments de l'ancien commerce propriétés de M. et Mme Capron (sous réserve de l'arrêté de confirmation du montant de la DETR accordée)
Votants : 10 (dont 1 pouvoir) Pour : 9 Contre : 1 Abstentions : 0

8- Questions diverses

→M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil communautaire a pris certaines délibérations (le 19/06/2018) concernant les admissions en non-valeur (des budgets assainissement en régie des Communes). Il en résulte que les communes ne doivent pas déduire le montant des restes à recouvrer du transfert des résultats de leur BP Assainissement à la Communauté de Communes comme en a délibéré le conseil municipal de St Biez dans sa dernière réunion de conseil. Une délibération de principe a été votée dans le sens que la communauté de communes s'engage à rembourser les communes par fonds de concours ou tout autre moyen possibles les admissions en non-valeur que le trésorier pourrait leur demander de faire.

Le conseil communautaire a donc voté pour St Biez une reprise d'excédent d'investissement de 35 209.21€ alors que la commune a décidé de déduire de ces 35 000€ la somme de 7 900€ de restes à recouvrer. M le Maire informe que ce point sera revu ultérieurement.

→M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil communautaire dans sa délibération du 19/06/2018 a décidé de solliciter des fonds de concours communaux pour aider la Communauté de Communes à financer les travaux sur les réseaux d'eau pluviale (transféré à la Com Com au 1^{er} janvier 2018); Pour St Biez en Belin pour un montant de travaux de 21 627.41€ TH (travaux tranche 3 aménagement de bourg) le fonds de concours sollicité est de 50% du hors taxe soit 10 814€ HT; Cette somme est inscrite au BP Commune 2018 (Décision modificative ci-dessus en ordre du jour 6).

→M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil communautaire dans sa délibération du 19/06/2018 a renouvelé à l'unanimité le partage du FPIC dans le cadre d'une répartition libre pour 2018. Cette délibération ayant été prise à l'unanimité les communes ne seront pas sollicitées et le montant du FPIC 2018 pour St Biez en Belin est celui prévu au BP Commune 2018 lors de son vote soit 13 764€

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h

La secrétaire de séance
PRENVEILLE Maryvonne